

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/013

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Avenant n°1 au marché n° 202220L05 (Traitement de façades) relatif aux travaux de
réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec
la société DUBOCQ SAS.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

26 JAN. 2024

Conformément à la convention de
dématisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n° 2022-028 du 03 juin 2022 autorisant la signature des marchés publics de travaux de la réhabilitation avec extension du conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVVVS,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires à la bonne exécution du chantier (reprise des 2 appuis de fenêtres en bois et tôle laquée par des appuis de fenêtres en béton),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux n°202220L05 relatif à la réhabilitation et à l'extension du conservatoire intercommunal de Draveil, avec l'opérateur économique DUBOCQ SAS, sis 1, rue du CD8 à Saint Vrain (91770)

ARTICLE 2 : Les travaux supplémentaires représentent une augmentation du montant du marché de 7 510.20 € HT, soit 9 012.24 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant du marché de 1.61%.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **23 JAN. 2024**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 au marché n. 202220L05 (Traitement de façades) relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec la société DUBOCQ SAS.

Date de transmission de l'acte : 24/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 24/01/2024

Numéro de l'acte : DP2024-013 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240123-DP2024-013-CC

Date de décision : 23/01/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics